



SPF Finances
Exp.: Avenue du Prince de Liège 133 bte 120 - 5100 Namur
Ba-W1-L8

K9681-IF10-003812

SANZ Y MORALES Angeles
Rue Alfred Cluysenaar 74 0001
1060 Saint-Gilles



Numéro national : 49 05.10-368.08 | Numéro d'article : 239.190.670
Date d'exécutoire du rôle : 09.01.2025 | Commune : SAINT-GILLES

Page 1/4

Namur, le 13 janvier 2025

Pagado 3.3.9005

Madame Angeles Sanz y Morales,

Ceci est votre **avertissement-extrait de rôle¹** à l'**impôt des personnes physiques** et taxes additionnelles pour vos **revenus 2023** (exercice d'imposition 2024).

Vous trouverez ci-contre le montant que vous devez payer.

N'attendez pas jusqu'à l'échéance pour effectuer ce paiement et évitez ainsi des intérêts de retard et des frais de poursuite².



À payer par vous :
€ 373,91



Payez avant le :
13.03.2025



Sur le compte bancaire :
BE42 6792 0000 0054

Comment payer ?

Par virement bancaire

- Numéro de compte :
BE42 6792 0000 0054
Attention : nouveau numéro de compte !
- Communication structurée :
*****203/0394/70517*****
Toujours mentionner !
- Bénéficiaire :
SPF Finances
- Code BIC :
PCHQBEBB

Via MyMinfin

1. Connectez-vous à www.myminfin.be.
2. Cliquez sur « Payer mes dettes » et vous serez directement relié à votre portail bancaire en ligne.

Les données suivantes sont déjà préremplies pour vous :
 - le montant
 - le numéro de compte bancaire
 - la communication structurée

Avec votre smartphone

Scannez ce code avec un lecteur QR et connectez-vous à MyMinfin avec itsme® ou eID :



¹ Conformément à l'article 136 de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (CIR 92).

² En cas de retard de paiement, des intérêts de retard sont dus sous certaines conditions. Vous trouvez plus d'infos sur fin.belgium.be avec le moteur de recherche « Difficultés de paiement ».